

J'ai vécu des violences sexuelles (VS) ou des violences basées sur le genre (VBG). Est-ce que je veux du soutien de l'université ?

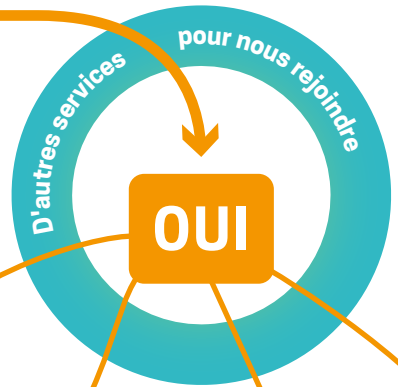
NON

Vous pouvez toujours accéder à d'autres ressources externes :

- CHUS Fleurimont
- Ligne Info-aide violence sexuelle
- CALACS
- Police de Sherbrooke

Vous pouvez toujours changer d'avis et demander du soutien ou des services plus tard.

Recevoir le soutien d'un.e conseillère.er en matière d'éducation et de prévention des violences à caractère sexuel (CEPVACS)
819 822-9600 #2911
svsc@ubishops.ca



Sécurité du campus

Vie en résidence

Clinique médicale

Services de consultation en santé mentale

Je suis un.e tiers ou un.e témoin de violences sexuelles ou basées sur le genre

Dans certains cas, l'université peut procéder à une évaluation des risques et demander une enquête externe, tel que dans situations complexes ou lors de doutes de récidives.

VOUS POUVEZ CHOISIR PLUS D'UNE OPTION

ACCOMMODEMENTS ACADÉMIQUES

Rencontrer un.e spécialiste de l'accessibilité pour les étudiant.e.s

- Vous n'aurez pas à lui faire de dévoilement sur votre situation.
- Ex. : flexibilité des dates de remises

MESURES IMMÉDIATES

Au sein de l'université, ex. :

- Ordonnance de non-contact, limitation de l'accès à des espaces sur le campus pour l'auteur.e identifié.e.

PLAINTÉ FORMELLE (PFVACS)

Au sein de l'université

- Un.e enquêteur.e externe analyse la plainte
- Votre nom et la nature de la plainte seront communiqués à l'auteur.e identifié.e.

PROCÉDURES JUDICIAIRES

Contacter la police de Sherbrooke pour faire une déclaration et entamer des procédures judiciaires.

RECUEILLIR DES PREUVES MATÉRIELLES

La trousse médico-légale se fait à l'hôpital CHUS Fleurimont:

- Doit être fait dans les 7 jours
- Ne déclenche pas automatiquement les procédures judiciaires
- Transport couvert par l'université